

Deux aspects d'un même travail : médiation sociale et prévention spécialisée, sous le regard croisé du CNLAPS* et du Réseau National des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale

Les méthodes, l'éthique et le statut de la Prévention Spécialisée sont simples, clairs et stables : ils ont fait leurs preuves.

Les méthodes, l'éthique et le statut de la Médiation Sociale sont, après quinze années de mise au point de leur définition, en cours d'homogénéisation, restent extrêmement divers, inégaux et parfois même bigarrés (ici les médiateurs peuvent vous accompagner à la pharmacie, là distribuer des documents, ailleurs faire de petites réparations...).

Pourquoi l'éducateur spécialisé est-il donc régulièrement incompris, délégitimé et parfois même soupçonné, quand dans le même temps le médiateur social, dont les contours sont encore difficiles à cerner est compris, valorisé et accueilli en confiance ?

Leur but, pourtant, leurs rôles sont communs et cohérents : « *Agir sur la société dans la ville* », comme le relève Jean-Yves Gérard, Président du Réseau des villes, dans le texte rédigé « *Pour un partenariat organisé entre le CNLAPS et le Réseau National des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale* », précisant notamment plus loin « *A quelle Société et à quelle Ville la Prévention Spécialisée et la Médiation Sociale s'attachent-elles à répondre ? La solution de cette interrogation imprimera une orientation précise à la réflexion sur le partenariat. L'observateur, l'élu, l'acteur de terrain qu'il soit ou non Médiateur ou Educateur se trouve selon nous (mais nous ne sommes pas les seuls sur cette position), face à la réalité d'une Société d'individus tournés vers un seul objet : la réussite individuelle, et peut être l'oubli du collectif. Au bord d'une véritable injonction (cf. Isabelle Astier, Université d'Amiens), elle s'accompagne d'une pression sécuritaire qui réduit la capacité d'expression des habitants, lamine les particularités de la population et des groupes qui la composent. Elle réduit la socialisation à une recherche consumériste des avantages apportés par la Collectivité.* »

Plusieurs associations de Prévention Spécialisée françaises se sont lancées dans la fin des années 90 dans la médiation sociale, ajoutant au travail de rue, d'accompagnement individuel et collectif de leurs éducateurs spécialisés la posture bienveillante de médiateurs.

A l'époque, cette démarche où il fallait tout inventer s'est heurtée à la défiance, dont celle du CNLAPS – plus qu'à la prudence – des métiers du social déjà constitués. Aujourd'hui, il s'agit de s'épauler.

L'éducateur, complice avec - et non de - la jeunesse, subit la même relégation dans une société qui vieillit sans plus s'appuyer ni sur la valeur de la sagesse ni le plaisir de la maturité.

Le médiateur, ouvert à tous, apporte à tous et reçoit la récompense de cette ouverture. Il dispose d'outils maintenant éprouvés souvent empruntés à l'éducateur, qui lui permettent de contribuer à rétablir la place de la jeunesse dans un corps social plus harmonieux, et la place de ceux qui travaillent pour et avec elle.

Sur un continent vieillissant, dans une société persuadée que l'on rajeunit en vieillissant, prendre en compte les spécificités de la jeunesse et créer les conditions de son apport au devenir commun est tout simplement devenu flou, difficile, impensable, voire suspect et douloureux.

J'emprunterai encore à Jean-Yves Gérard des extraits des textes qu'il a rédigé dans le travail auquel nous le remercions de nous inviter à participer : « *L'instauration par l'Éducateur et le Médiateur d'un nouveau type de relations par l'élaboration commune de réponses à des problématiques partagées, permettra d'éviter des passages à l'acte reposant sur des incompréhensions multiples.*

Cette fonction de régulation sociale est viable parce que Médiateurs et Educateurs se retrouvent sur un modus operandi commun : « l'aller vers », la déambulation active, la recherche de contacts bien loin de la passivité d'une logique de guichet, que nos Sociétés n'ont sans doute plus les moyens d'entretenir.

La Prévention spécialisée et la Médiation Sociale disposent ensemble des ressources pour créer un maillage territorial pour mieux comprendre les problèmes, les publics et leurs évolutions et mieux agir.

Ce sont deux réponses de proximité au plus près des habitants qui entretiennent avec le terrain des liens réactifs et nerveux. Être au plus près, c'est peut être mettre à découvert son action en écartant le paravent de l'institution, car l'habitant aspire à un colloque singulier dont il définirait le cadre et la mise en œuvre, et auquel il pourrait se confier sans redouter d'être jugé voire sanctionné.

L'intérêt du partenariat en dehors d'objectifs qui se répondent est d'offrir aux décideurs (le Maire et le Préfet) une palette cohérente d'interventions composant le spectre le plus large sur les temps urbains, puisqu'il s'agit d'établir un continuum entre la Nuit et le Jour, entre l'amont et l'aval d'une crise pour être attentif à toutes les difficultés pesant sur la vie de nos concitoyens les plus fragiles ».

Je terminerai en émettant le vœu que ces travaux communs puissent contribuer à :

- rajeunir cette « vieille dame », toujours efficace mais un peu trop malmenée, qu'est la Prévention Spécialisée,

- insuffler la sagesse dans les quelques lieux existant encore où la Médiation Sociale prêle par trop le flanc à des risques parallèles aux diverses désagréations du corps social.

Le relâchement éthique et déontologique.

La dégradation des conditions de travail et de rémunération – certains médiateurs sociaux y sont gravement confrontés.

L'abandon de l'interinstitutionnalité.

L'utilisation d'outils avant d'en avoir vérifié la pertinence.

Tous faits comptant parmi ceux qu'il arrive de constater là où différentes expériences de médiation se sont développées sur le territoire français ; ils se font de plus en plus rares, il est vrai.

Daniel Bombert,

En remerciant Jean-Yves Gérard pour les apports des textes de travail liés au partenariat CNLAPS/Réseau des Villes Correspondants de Nuit et de la Médiation Sociale.

*** Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée**